

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 13 avril 2023 à 18h à Juvigny
Convocation du 7 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 18h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, CANU Emmanuel à partir de 18h30, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, LETELLIER Gislaine, LEROUX Éric à partir de 18h30, LEROUX Henri, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. CANU Emmanuel jusqu'à 18h30, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, LEROUX Éric jusqu'à 18h30

Présents par procuration : Mmes MM. BEAUCHEF Régis (pouvoir à M. COUPEL), BOUVIER-WITTER Françoise (pouvoir à Mme LETELLIER), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. TURCAN), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. BOULENT)

Secrétaire de séance : M. Christian COUPEL

La séance est ouverte à 18h00. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer.

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS
----------	--

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 23 mars est approuvé à l'unanimité.

2	FINANCES
----------	-----------------

2.1 AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

M. le vice-président en charge du budget explique que suite à l'approbation des comptes administratifs 2022 du 23 février 2023, il est demandé au Conseil de délibérer sur l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets, après couverture obligatoire du déficit d'investissement conformément aux règles de la comptabilité publique.

Après étude de la commission des finances, réunie le 11 avril 2023, il est proposé au conseil les affectations suivantes :

Budget		Excédent de fonctionnement au 31/12/22	Affectation proposée	
			Article 1068	Article 002
Atelier BESNIER	72505	34 169,47		34 169,47
Atelier LE BAS BOURG	72506	5 821,06	5 821,06	
Atelier ZAI JUVIGNY	72507	3 816,04	3 816,04	
SPANC	72511	145,97		145,97

CENTRE PLEINE NATURE DE TORCHAMP	72512	31 419,60		31 419,60
Transport public	72513	11 486,24		11 486,24
CCAP	72500	4 685 633,44	899 271,97	3 786 361,47

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-adopte l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets ci-dessus.

2.2 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

M. le vice-président en charge du budget explique que la prévision budgétaire est effectuée sur des taux identiques à 2022 avec une période de lissage de 12 années.

Taxe	Bases	Taux	Montants Attendus
	Prévisionnelles 2023		
Taxe sur le foncier bâti	14 621 000	8,67	1 267 893
Taxe sur le foncier non bâti	2 437 000	12,63	307 787
Taxe d'habitation additionnelle	3 981 381	12,43	494 907
CFE unique ou de zone	3 984 000	18,44+0.010=18,45	735 093

Il est proposé d'utiliser la réserve de taux de 0.010 pour le taux de CFE 2023.

Pour information, les dotations s'élèvent à 764 036 €, soit une baisse de 5 257 € par rapport à 2022.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-vote les taux de fiscalité directe locale

2.3 VOTE DES TAUX DE LA TEOM

Compte tenu de l'augmentation significative des coûts du service de collecte et de traitement des déchets, il est proposé d'augmenter le taux de la TEOM dans les conditions suivantes ;

T.E.O.M.	Taux 2022	Nouveau taux proposé pour 2023
Zone unique	12.95%	13.45%

M. le Président précise que le taux proposé pour la CC ANDAINE PASSAIS reste inférieur aux taux adoptés par les territoires voisins. Ainsi sur Domfront-Tinchebray et Flers Agglo (sauf pour la Ville), le taux est de 14,91% . Il avoisine les 15% à Magny le désert.

M. le Président rappelle que le budget alloué à l'enlèvement des ordures ménagères doit normalement être équilibré. Malheureusement cela fait deux années, dont 2023, que nous ne parvenons pas à l'équilibre. De plus, cette année, nous devons prendre en compte les travaux

de la déchetterie qui s'élève à 1 000 000€ et pour lesquels nous avons inscrit un emprunt du même montant pour financer le projet.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :
- vote les taux de la TEOM dans les conditions présentées ci-dessus

2.4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission finance s'est réunie le 11 avril 2023 pour examiner les demandes de subventions aux associations pour l'année 2023. M. le vice-président en charge du budget procède à la proposition détaillée des subventions 2023.

M. Dargent évoque la situation et la demande complémentaire de 20 000€ de l'OTSI de Domfront. Il précise que cette dernière rencontre de réelles difficultés pour l'exercice 2023. M. le Président indique avoir reçu ce jour la demande mentionnée, elle va être étudiée attentivement. Toutefois, il tient à préciser que la CC ANDAINE PASSAIS ne sera pas la seule à contribuer pour aider l'OTSI.

M. Dargent souhaite connaître les modalités d'utilisation de la taxe de séjour. M. Le Président répond qu'elle permet de réaliser toute la communication et les actions relatives à la promotion du tourisme sur le territoire ainsi qu'à acquitter la participation à l'EPIC de Bagnoles.

M. Lerivain évoque la demande de subvention pour le jumelage de la Commune de Saint Mars d'Egrenne. M. le Président lui confirme que la CC ANDAINE PASSAIS ne peut y donner une suite favorable car cela n'entre pas les compétences de la CC. En effet, M. Petitjean rappelle que la CC ANDAINE PASSAIS a une compétence spéciale alors que les communes ont une compétence générale. De même, les communes et la CC ANDAINE PASSAIS ne peuvent pas versées de subventions à une même association : c'est soit l'une soit l'autre en fonction des compétences.

Mme Morel Gillot demande pourquoi le Centre de secours de Passais bénéficie d'un montant de subvention inférieur aux autres centres de secours. M. le Président explique que le montant attribué correspond à la somme demandée par l'association.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :
- valide les montants des subventions aux associations à verser pour l'année 2023.
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces et actes correspondants.

2.5 AUTORISATION DE PROGRAMMES

M. le Président explique que suite aux délibérations n° 2019-02-08 du 28/02/2019 acceptant le principe du projet d'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne, n° 2019-03-19 du 21/03/2019 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, n°2020-02-15 du 27 février 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1, n°2021-03-17 du 25 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n°2, il convient de réactualiser l'autorisation

de programme adoptée par la délibération n° 2019-04-05 du 18 avril 2019 et de prévoir les crédits de paiement 2023.

Il est proposé d'inscrire les crédits de paiement suivants pour l'année 2023 : 1 284 772€

Actualisation Autorisation de programme aménagement quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie

Autorisation de programme	Crédits de paiement	
	2 683 504€	2019
2020		0€
2021		218 619€
2022		32 157€
2023		1 284 772€
2024		518 283€
2025		620 833€
2026		8 840€

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte l'actualisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie
- décide d'inscrire l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie en annexe du Budget Primitif et d'inscrire le montant de 1 284 772€ pour l'année 2023.

2.6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les différents budgets par section, étudiés par la commission des finances le 11 avril 2023, sont présentés et détaillés par le vice-président en charge du budget :

Budget	Investissement	Fonctionnement
72501 ZAI LDC	92 518.59	107 528.59
72502 ZAI JUVIGNY	7 730.00	22 740.00
72508 ZAE LA CHEVROLIERE	250 912.51	337 172.51
72509 ZAE AGRIPOLE CEAUCE	124 076.78	144 336.78
72510 ZAE LA TRAPPE	10 690.53	10 690.53
72514 ZAE SAINT MICHEL	55 801.13	170 111.13
72504 ATELIER ZAI LA CHAPELLE	33 432.15	24 087.00
72505 ATELIER BESNIER	41 680.47	41 279.47
72506 ATELIER LE BAS BOURG JUVIGNY	31 345.78	27 284.72
72507 ATELIER ZAI JUVIGNY	424 716.96 Incluant les restes à réaliser	31 197.61
72511 SPANC	2 674.50	93 145.97
72512 CENTRE PLEINE NATURE DE TORCHAMP	674 336.21 Incluant les restes à réaliser	253 483.53

72513 TRANSPORT PUBLIC	6 276.31	379 200.00
72500 CCAP	13 662 574.89 Incluant les restes à réaliser	16 417 167.54

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le budget primitif 2023 de la CC Andaine Passais ainsi que ces budgets annexes.

2.8 CONTINGENTS D'AIDE SOCIALE : REVERSEMENTS AUX COMMUNES

M. le vice-président en charge du budget propose de reverser l'ex contingent d'aide sociale à toutes les communes de la CC Andaine-Passais, soit 94 047.82 € aux communes de l'ex CDC du Bocage de Passais (100% du montant versé en 2013) et 204 525 € aux communes de l'ex CDC du Pays d'Andaine, soit un total de 298 572.82 € répartis de la façon suivante :

Ex CdC Pays d'Andaine	Montants 2023	Ex CdC Bocage Passais	Montants 2023
La Baroche	16 058,00	Ceaucé	20 017,50
Beaulandais	5 292,00	L'Epinay le Comte	3 966,18
La Chapelle d'Andaine	77 687,00	Mantilly	12 955,06
Geneslay	5 940,00	Passais la Conception	17 008,56
Haleine	19 133,00	Saint Fraimbault	12 578,16
Juigny sous Andaine	33 580,00	Saint Mars d'Egrenne	11 307,86
Loré	5 294,00	Saint Roch sur Egrenne	4 502,54
Lucé	3 799,00	Saint Siméon	6 686,12
Perrou	16 430,00	Torchamp	5 025,84
St Denis de Villenette	3 868,00	Total	94 047,82
Sept-Forges	9 434,00		
Tessé Froulay	8 010,00		
Total	204 525,00		

Soit un montant pour les communes nouvelles ainsi réparti :

- Juigny Val d'Andaine = 77 325 €
- Rives d'Andaine = 102 760 €
- Passais Villages = 27 660,86 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-valide le montant des reversements aux communes des ex contingents d'aide sociale pour l'année 2023, soit 298 572.82 € ;

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Andaine-Passais

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

2.9 EFFACEMENT DE RESEAUX D'ECLARIAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION : BOULEVARD ALBERT CHRISTOPHE-T2 - COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé sis Boulevard Christophe (Tranche2) sur la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie (commune déléguée de Bagnoles de l'Orne).

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser le coût estimatif des projets. Les conventions individuelles correspondantes ont été réceptionnées le 4 avril 2023.

Pour la Communauté de Communes Andaine-Passais (Effacement du réseau de télécommunication et éclairage public), le coût estimatif s'élève à :

* Effacement du réseau de télécommunication : 19 312,34 € (18 605,65 € TTC + 706,69 €) soit :

- Travaux = 14 884,52 € HT soit 17 861,42 € TTC
- Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 744,23 €
- Câblage ORANGE = 706,69 €.

* Eclairage public : 74 482,53 € TTC déduction faite de l'aide du Te61, soit :

- Travaux + Matériel = 96 730,56 € HT soit 116 076,67 € TTC
- Maitrise d'œuvre Te61 (5% des travaux HT) = 4 836,53 €
- Aide du TE61 (40% des travaux + Matériel TTC sans maitrise d'œuvre) = 46 430,67 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'avant-projet sommaire des travaux d'effacement de réseaux sis boulevard Christophe Tranche sur la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- s'engage à coordonner ces effacements de réseaux de télécommunication et d'éclairage public (compétence cc) avec l'effacement basse tension ;
- commande des études détaillées auprès de l'entreprise attributaire du territoire d'Energie Orne ;
- autorise monsieur le président à signer la convention et le devis orange (devis non valorisé par le TE61) ;
- autorise monsieur le président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

2.10 BUDGET CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP : MODIFICATION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT

M. le Président explique que par délibération n°2021-01-16 du 21/01/21 le Conseil Communautaire fixait les cadences d'amortissement des immobilisations ou subventions du budget annexe n°72512 « Centre Pleine Nature de Torchamp ».

S'agissant d'un budget avec le référentiel M4 SPIC, les fiches inventaires aux comptes 2135 et 2138 ainsi que les montants inscrits sur les comptes 131... (subventions amortissables) ont vocation à être amorties. Mr le Conseiller aux Décideurs Locaux propose de commencer les

amortissements sur le Budget Primitif 2023 (de tous les biens aux comptes 2135 et 2138 + les reprises de subventions aux comptes 131...) et d'utiliser le même rythme pour les montants anciens.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide de pratiquer pour les immobilisations corporelles de constructions du budget annexe « Centre Pleine Nature de Torchamp » la même cadence d'amortissement que celle pratiquée par le budget général « CC Andaine-Passais » ; à savoir 30 ans :

Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30 ans
Autres constructions	30 ans

- rappelle la reprise annuelle des subventions d'investissement à la section de fonctionnement qui est égale au montant de la subvention divisé par la durée d'amortissement du bien subventionné ;

- décide d'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif du Centre de Pleine Nature de Torchamp (Budget annexe n°72512)

- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

3	RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION FAITE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
----------	---

3.1 REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Considérant que le budget du Centre de Pleine Nature de Torchamp doit acquitter des factures liées aux travaux de réhabilitation et dans l'attente du versement des subventions afférentes, il a été décidé de réaliser une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000€.

3 établissements bancaires ont été consultés : 2 offres ont été remises par la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel

Par décision du 29 mars 2023, le Président a décidé de retenir la proposition de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53) et de réaliser un emprunt sous forme d'un crédit de trésorerie pour un montant de 200 000€ aux conditions suivantes :

- Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €.
- Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.
- Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an non renouvelable.
- Ce concours est assorti de 400€ de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil (valeur de l'index neutralisée à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 0,50 %.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

La CC ANDAINE PASSAIS s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- prend acte du rendu compte de la décision du Président de réaliser une ligne de trésorerie

4 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochain bureau communautaire : le 20 avril à 18h30 à Bagnoles de l'Orne

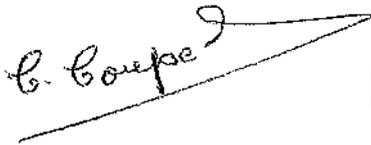
Prochain conseil communautaire : le 27 avril à 19h à Juvigny

M. Turcan évoque la question de l'installation des panneaux de communication relatifs à l'application intra-muros. Il pense qu'il n'est pas nécessaire d'en installer un trop grand nombre par territoire, 1 panneau par commune peut suffire. L'ensemble des élus valident cette proposition.

La séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance

Christian COUPEL



Le Président

Sylvain JARRY

